

ATTESTATION DE PRÉSENCE

Formation « Certificat de Qualification Professionnelle
d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur »

id.devis: 7464 - id.stagiaires: 9964

M CLAVEYROLLES Antoine

a participé à un stage initial de formation organisé par l'AFFORPAH - Association Française de Formation et Recherche en Parcours Acrobatique - organisme de formation accrédité par la CPNEF enregistrée sous le numéro 11 75 49824 75 auprès du préfet de région ILE DE France.

Formation :

Certificat de Qualification Professionnelle d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur

Dates :

17/05/2022 - 20/05/2022

Durée :

24 heures

Lieu :

MURMUR ET NATURE - LASCELLE (15530)

Encadré par le formateur :

M VIGOUROUX David

Le stagiaire a validé sa formation initiale :

avec l'option évacuation
 sans l'option évacuation

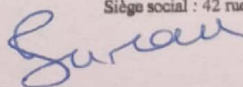
La formation se déroule en deux parties :

- Un stage de formation initiale de 24 heures (ci-dessus).
- Un stage en qualité de salarié en entreprise d'une durée minimale de 120 heures, supervisé par un tuteur de la structure de stage.

Fait à Paris, le 20/05/2022.

Sarah BUREAU,
Assistante AFFORPAH

AFFORPAH
Association Française pour la Formation
et la Recherche en Parcours Acrobatique en Hauteur
Siège social : 42 rue Monge 75005 PARIS



AFFORPAH

Tél. : 06 81 67 18 87 - Mail : g.thieffry@afforpah-formation.org

Siège social : 42, rue de monge 75005 Paris

N° Siret : 501 150 528 000 21 - N° de déclaration d'activité : 11 75 49 824 75

ATTESTATION DE PRÉSENCE

Formation « Certificat de Qualification Professionnelle
d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur »

id.devis: 7442 - id.stagiaires: 9935

M BAYOUT Gaspard

a participé à un stage initial de formation organisé par l'AFFORPAH - Association Française de Formation et Recherche en Parcours Acrobatique - organisme de formation accrédité par la CPNEF enregistrée sous le numéro 11 75 49824 75 auprès du préfet de région ILE DE France.

Formation :

Certificat de Qualification Professionnelle d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur

Dates :

17/05/2022 - 20/05/2022

Durée :

24 heures

Lieu :

MURMUR ET NATURE - LASCELLE (15530)

Encadré par le formateur :

M VIGOUROUX David

Le stagiaire a validé sa formation initiale :

avec l'option évacuation
 sans l'option évacuation

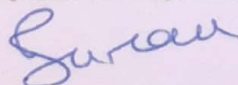
La formation se déroule en deux parties :

- Un stage de formation initiale de 24 heures (ci-dessus).
- Un stage en qualité de salarié en entreprise d'une durée minimale de 120 heures, supervisé par un tuteur de la structure de stage.

Fait à Paris, le 20/05/2022.

Sarah BUREAU,
Assistante AFFORPAH

Association Française pour la Formation
et la Recherche en Parcours Acrobatique en Hauteur
Siège social : 42 rue Monge 75005 PARIS



AFFORPAH

Tél. : 06 81 67 18 87 - Mail : g.thieffry@afforpah-formation.org

Siège social : 42, rue de monge 75005 Paris

N° Siret : 501 150 528 000 21 - N° de déclaration d'activité : 11 75 49 824 75

ATTESTATION DE PRÉSENCE

Formation « Certificat de Qualification Professionnelle
d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur »

id.devis: 7401 - id.stagiaires: 9889

Mme FOURCOUX Noa

a participé à un stage initial de formation organisé par l'AFFORPAH - Association Française de Formation et Recherche en Parcours Acrobatique - organisme de formation accrédité par la CPNEF enregistrée sous le numéro 11 75 49824 75 auprès du préfet de région ILE DE France.

Formation :

Certificat de Qualification Professionnelle d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur

Dates :

17/05/2022 - 20/05/2022

Durée :

24 heures

Lieu :

MURMUR ET NATURE - LASCELLE (15530)

Encadré par le formateur :

M VIGOUROUX David

Le stagiaire a validé sa formation initiale :

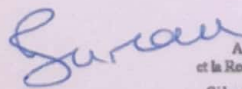
X avec l'option évacuation
sans l'option évacuation

La formation se déroule en deux parties :

- Un stage de formation initiale de 24 heures (ci-dessus).
- Un stage en qualité de salarié en entreprise d'une durée minimale de 120 heures, supervisé par un tuteur de la structure de stage.

Fait à Paris, le 20/05/2022.

Sarah BUREAU,
Assistante AFFORPAH



AFFORPAH
Association Française pour la Formation
et la Recherche en Parcours Acrobatique en Hauteur
Siège social : 42 rue Monge 75005 PARIS

AFFORPAH

Tél. : 06 81 67 18 87 - Mail : g.thieffry@afforpah-formation.org

Siège social : 42, rue de monge 75005 Paris

N° Siret : 501 150 528 000 21 - N° de déclaration d'activité : 11 75 49 824 75



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale
du Cantal

Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

Affaire suivie par :

Emmanuelle BORDES

Tél : 04.43.57.20.98

Mél : emmanuelle.bordes@ac-clermont.fr

Adresse site : 1 rue du Rieu 15000 Aurillac

Adresse postale : 11 place de la Paix, 15012 Aurillac Cedex

ATTESTATION DE DECLARATION D'EDUCATEUR SPORTIF STAGIAIRE

En application de l'article R. 212-87 du code du sport

Je soussigné Monsieur Serge Castel, Préfet du Cantal, atteste que Monsieur **Léon MOURNETAS**, né le 27 février 2003 à Clermont-Ferrand (63), a effectué la déclaration d'éducateur sportif stagiaire prévue à l'article R. 212-87 du code du sport. La déclaration conforme aux articles L. 212-1 et A.212-176 du code du sport est enregistrée sous le numéro **ED000000479945**.

Monsieur **Léon MOURNETAS**, en formation au **DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Escalade en Milieu Naturel**, peut exercer contre rémunération sous l'autorité d'un tuteur l'une des fonctions mentionnées à l'article L. 212-1 du code du sport dans les conditions prévues par la réglementation du diplôme préparé et par la convention de stage dûment remplie et signée par l'ensemble des parties, celle-ci mentionnant le lieu d'exercice, **Mur-Mur Nature**, sous l'autorité d'un tuteur, Monsieur **David VIROUROUX** (article A.212-28 du code du sport).

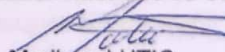
Cette attestation est valable pour la durée de la (ou des) convention(s) de stage(s) et ne peut excéder le 26/01/2023.

Toute modification des informations figurant dans le formulaire de déclaration doit être transmise au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).



Fait à Aurillac, le 28 juin 2022

Pour le Préfet, par délégation,
l'inspectrice d'académie –
directrice académique des services
de l'éducation nationale du Cantal,


Marilyne LUTIC

Rappels :

1 - Article A.212-28 du code du sport : « Les situations d'apprentissage recouvrant des phases d'animation, d'accompagnement ou d'encadrement d'une activité, déterminées dans le processus pédagogique, sont mises en œuvre par l'organisme habilité, sous la responsabilité d'un tuteur.

Les conditions de mise en œuvre respectent les articles L. 6223-5 à L. 6223-8 et R. 6223-22 à R. 6223-23 du code du travail en ce qui concerne les contrats d'apprentissage et les articles D. 6324-3, D. 6325-7, D. 6332-91 et D. 6332-92 du même code en ce qui concerne les contrats de qualification et tous les modes de formation alternée, initiale ou continue. »

2- L'éducateur sportif stagiaire ne peut exercer contre rémunération l'une des fonctions mentionnées à l'art. L. 212-1 du code du sport en dehors de la période prévue par sa convention de stage.

3 – Aucun duplicata à cette attestation ne sera délivré.

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Formation « Certificat de Qualification Professionnelle
d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur »

id.devis: 6134 - id.stagiaires: 8061

M MOURNETAS Leon

a participé à un stage initial de formation organisé par l'AFFORPAH - Association Française de Formation et Recherche en Parcours Acrobatique - organisme de formation accrédité par la CPNEF enregistrée sous le numéro 11 75 49824 75 auprès du préfet de région ILE DE France.

Formation :

Certificat de Qualification Professionnelle d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur

Dates :

25/05/2021 - 28/05/2021

Durée :

24 heures

Lieu :

ACCRORILLAC - AURILLAC (15000)

Encadré par le formateur :

M VIGOUROUX David

Le stagiaire a validé sa formation initiale :

avec l'option évacuation
 sans l'option évacuation

Le stagiaire a validé son stage en entreprise :

avec l'option évacuation
 sans l'option évacuation

La formation se déroule en deux parties :

- Un stage de formation initiale de 24 heures (ci-dessus).
- Un stage en qualité de salarié en entreprise d'une durée minimale de 120 heures, supervisé par un tuteur de la structure de stage.

Fait à Paris, le 21/01/2022.

Gaétane THIEFFRY,
Assistante AFFORPAH



AFFORPAH
Association Française pour la Formation
et la Recherche en Parcours Acrobatique en Hauteur
Siège social : 42 rue Monge 75005 PARIS

AFFORPAH

Tél. : 06 81 67 18 87 - Mail : g.thieffry@afforpah-formation.org
Siège social : 42, rue de monge 75005 Paris
N° Siret : 501 150 528 000 21 - N° de déclaration d'activité : 11 75 49 824 75

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SPORTS

BREVET D'ÉTAT

D'ALPINISME OPTION GUIDE DE HAUTE MONTAGNE

est attribué en application de l'arrêté du N° 20060033 du 16/08/2006.

à M^{onsieur} **FOURCOUX Jean-Christophe**

Né(e) le 10/03/1974 à **AURILLAC (15)**

N° **038.06.0566** A **GRENOBLE**, le 16 août 2006

Le Titulaire,


P/Le Directeur régional de la jeunesse et des sports
par délégation, Le Directeur Départemental de l'Isère
Direction Départementale ISERE


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SPORTS

BREVET D'ÉTAT

D'ALPINISME OPTION GUIDE DE HAUTE MONTAGNE

08/10/2014

N° 20140027

est attribué en application de l'arrêté du

à M. Monsieur **VIGOUROUX David**

Né(e) le 11/02/1974

à AURILLAC 15

N° 038140526

A GRENOBLE

le 08 octobre 2014

Le Titulaire,

PI

Le Directeur régional de la jeunesse et des sports,
et de la Cohésion Sociale

par délégation, **Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale**

Vincent BOBO



Vigouroux David